**Interventions du Japon durant la vingt-sixième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) de l’OMPI**

**26 – 30 juillet 2021**

|  |
| --- |
| **Point 3 de l’ordre du jour : Déclarations générales** |

Merci, Madame la Présidente.

La délégation du Japon s’associe à la déclaration faite par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B.

D’emblée, la délégation tient à exprimer sa reconnaissance à la présidente pour l’important travail qui a été accompli pour que la présente session du CDIP soit couronnée de succès. La délégation tient aussi à féliciter le Secrétariat pour les efforts déployés afin d’organiser cette réunion dans les circonstances difficiles liées à la pandémie de COVID-19. Nous associerons nos efforts à ceux de l’OMPI pour surmonter ces difficultés.

Chaque année depuis 1987, le Gouvernement du Japon verse des contributions volontaires à l’OMPI pour ses initiatives concernant le développement de la propriété intellectuelle. Cette année, le Japon a versé 4,7 millions de francs suisses.

Grâce à une utilisation efficace de ces contributions volontaires, appelées Fonds fiduciaire mondial du Japon pour la propriété industrielle (fonds fiduciaire mondial du Japon), le Japon a mis en œuvre divers programmes pour aider les pays en développement du monde entier dans le domaine de la propriété industrielle. Depuis 1996, l’Office des brevets du Japon (JPO) a invité plus de 1800 stagiaires, provenant de 61 pays et de quatre offices régionaux de propriété intellectuelle. En outre, depuis 1987, le JPO a envoyé plus de 400 de ses experts dans 38 pays. Son programme de travail comprend des ateliers et des séminaires, ainsi qu’une assistance aux offices de propriété intellectuelle pour le lancement ou la mise à niveau de leur infrastructure informatique.

Nous saisissons cette occasion pour appeler l’attention sur certaines activités réalisées grâce au fonds fiduciaire mondial du Japon.

Tout d’abord, le fonds fiduciaire mondial du Japon a été utilisé pour financer des activités de l’OMPI portant sur la réalisation des objectifs de développement durable.

À titre d’exemple, le fonds fiduciaire mondial du Japon a été utilisé pour financer des programmes de master en propriété intellectuelle, avec la collaboration de l’OMPI, de l’ARIPO et de l’OAPI, à l’Université africaine, à Harare (Zimbabwe) et à l’Université Yaoundé II, au Cameroun. Chaque année, une trentaine d’élèves de pays membres de l’ARIPO et de l’OAPI participent à ces programmes, pour 12 d’entre eux avec une bourse du fonds fiduciaire mondial du Japon. À ce jour, 189 personnes ont obtenu un master dans le cadre de ces programmes et contribuent activement à promouvoir la propriété intellectuelle dans leurs pays respectifs. Nous sommes convaincus que ces programmes sont utiles aux pays membres de l’ARIPO et de l’OAPI, dans la mesure où ils peuvent faire émerger de futurs dirigeants, qui se verront confier la gestion des politiques économiques, scientifiques et technologiques nationales en rapport avec la propriété intellectuelle.

Par ailleurs, l’OMPI a réalisé des études de faisabilité concernant la formation du personnel des Centres d’appui à la technologie et à l’innovation de l’OMPI (CATI), créés par l’Organisation, aux fins d’améliorer l’accès à l’information sur la propriété intellectuelle dans les pays en développement. En 2020, deux réunions régionales en ligne ont été organisées à l’intention des États membres de l’ARIPO et de l’ASEAN pour débattre du développement du réseau régional des CATI en s’appuyant sur les résultats de ces études. Nous pensons que ces réunions contribueront à améliorer les prestations des CATI, qui permettent aux innovateurs d’avoir accès à des informations locales et de qualité en matière de technologie et aident ceux d’entre eux qui fournissent des services à exploiter leur potentiel, à créer de la propriété intellectuelle et à protéger et gérer leurs droits en la matière.

Le fonds fiduciaire mondial du Japon a aussi été utilisé pour financer des activités sur la propriété intellectuelle et le développement à l’ère de la numérisation.

Depuis 2017, le fonds fiduciaire mondial du Japon a été utilisé pour aider à numériser les données nationales de propriété intellectuelle dans plusieurs pays. Par exemple, en 2020, il a permis de numériser des documents de propriété intellectuelle du Botswana, de l’Eswatini, de Madagascar, du Malawi, de l’Ouganda, de la Thaïlande, du Viet Nam, de la Zambie et de l’OAPI. Nous sommes convaincus que des données numériques de qualité sur les droits de propriété intellectuelle à l’échelle nationale contribueront à renforcer l’efficacité des offices de propriété intellectuelle des pays concernés et qu’elles permettront aux utilisateurs de gérer leurs demandes plus efficacement.

Dans le domaine du droit d’auteur, le Japon a soutenu le développement du secteur de la culture et des contenus dans la région Asie-Pacifique en contribuant à la mise en place de systèmes de droits d’auteur et au développement des ressources humaines. Dans le cadre du fonds fiduciaire mondial du Japon, le Japon a mené diverses activités et notamment organisé des séminaires et des colloques, envoyé des spécialistes du droit d’auteur à l’étranger et accueilli plus de 390 stagiaires de 29 pays.

Nous souhaiterions aussi parler de WIPO GREEN, dont il est question dans le document de travail CDIP/26/3.

Le JPO s’est associé à WIPO GREEN en tant que partenaire l’année dernière. Le JPO a financé des activités liées à WIPO GREEN en coopération avec le Bureau de l’OMPI au Japon, à l’aide du fonds fiduciaire mondial du Japon. Depuis son adhésion l’année dernière, le JPO souhaite contribuer plus activement aux activités liées à WIPO GREEN et se réjouit à l’idée de travailler avec nombre des partenaires de ce programme.

À cet égard, nous aimerions évoquer les efforts qui ont été déployés par le JPO pour promouvoir WIPO GREEN. Le JPO a inauguré une page Web pour présenter WIPO GREEN (https://www.jpo.go.jp/e/news/kokusai/green.html). Il publie sur cette page des articles qui décrivent des activités de partenaires japonais. Les activités des 29 partenaires japonais qui ont rejoint WIPO GREEN y sont présentées. Nous sommes convaincus non seulement que ces informations seront utiles pour les activités futures et qu’elles serviront à ceux qui envisagent de rejoindre WIPO GREEN en tant que partenaires, mais aussi qu’elles présentent un intérêt pour les personnes qui utilisent WIPO GREEN pour trouver des personnes intéressées par les technologies vertes. Nous espérons que cette page contribuera à faire avancer encore les activités liées à WIPO GREEN.

En outre, le JPO a commencé cette année à soutenir le Projet d’accélération en Amérique latine à l’aide du fonds fiduciaire mondial du Japon. Le JPO entend répertorier des exemples concrets de bonnes pratiques et les porter à la connaissance de tous. Il souhaite ainsi faire connaître WIPO GREEN, faire que davantage d’entreprises s’y associent, développer le recueil de bonnes pratiques et contribuer à une participation fructueuse de l’OMPI à la réalisation des objectifs de développement durable. Il nous semble que c’est là la meilleure façon de procéder. Nous espérons que ce soutien contribuera à favoriser la mise en correspondance des technologies vertes et des besoins de l’Argentine, du Brésil et du Chili, qui sont des cibles du projet d’accélération et sont une source de bonnes pratiques.

Le JPO a également organisé le mois dernier, conjointement avec l’OMPI, un colloque sur les initiatives lancées dans le cadre de WIPO GREEN qui contribuent à la promotion des technologies vertes dans le monde. Grâce à cette rencontre qui a permis de nouer un dialogue constructif entre les utilisateurs et l’OMPI, le JPO a apporté sa contribution à la résolution des problèmes environnementaux, laquelle exige de faire une utilisation efficace de la propriété intellectuelle. Les documents et enregistrements vidéo correspondants sont disponibles sur le site Web du JPO (https://www.jpo.go.jp/e/news/kokusai/seminar/wipo\_green.html).

Enfin, nous aimerions faire un point de situation sur IP Advantage, qui a trait à l’économie de la création, le thème du point 6 de l’ordre du jour de la présente session.

Nous pensons que IP Advantage, qui est un recueil d’études de cas portant sur des projets dans le cadre desquels la propriété intellectuelle a été utilisée avec succès, est utile au développement. En 2008, le JPO et le Bureau de l’OMPI au Japon ont lancé un projet dans le cadre du fonds fiduciaire d’alors, prédécesseur du fonds fiduciaire mondial du Japon. Dans ce cadre, le Bureau de l’OMPI au Japon réunit et publie des exemples de réussite dans le domaine de la création et de l’entrepreneuriat. Cette initiative a abouti à la création de la base de données “IP Advantage”, une collection de plus de 200 études de cas. Étant donné que certains des cas traités concernent l’industrie de la création, qui figure sous le point l’ordre du jour de la présente réunion intitulé “Propriété intellectuelle et développement”, nous en citer un.

Il s’agit de l’initiative d’une société japonaise de vente au détail dénommée “Fast Retailing”. Fast Retailing conçoit, produit, distribue et vend une large gamme de vêtements, mais elle fait aussi une large place à sa stratégie de marque, non seulement à des fins de promotion, mais aussi de fidélisation de la clientèle. Le groupe Fast Retailing a compris l’importance de protéger correctement ses différentes marques. Il est convaincu que le fait d’enregistrer ses marques dans le cadre du système de propriété intellectuelle est le meilleur moyen de protéger efficacement ses investissements en la matière, mais aussi ses produits, voire certains services. Le groupe travaille activement à la protection de ses marques dans les pays où il ouvre de nouveaux magasins, ou scelle des partenariats de fabrication. Dans les cas comme celui-ci où il y a une demande importante d’enregistrement de marques dans plusieurs pays, le système de Madrid de l’OMPI est un moyen économique pour faire protéger ses marques en déposant une seule demande d’enregistrement international. Dans la mesure où le groupe se développe et assoit sa position sur certains marchés ou s’installe sur d’autres, il est indispensable qu’il dispose d’une solide stratégie de marque et d’un système bien structuré pour protéger ses marques à l’international. Les procédures pratiques et économiques qu’offre le système de Madrid de l’OMPI permettent de répondre à ces besoins.

Le Japon est conscient de la nécessité de mener les activités de développement de manière efficace et rationnelle, conformément aux objectifs de l’OMPI, pour protéger la propriété intellectuelle. À l’avenir, le Gouvernement du Japon s’engage, en coopération avec l’OMPI, à améliorer ses initiatives de coopération afin de garantir une utilisation encore plus efficace et rationnelle du fonds fiduciaire mondial du Japon.

Je vous remercie, Madame la Présidente.